REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

N° 2025/009/011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre, à 20h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Corentin **BOUCHER**, Romain **BOUVET**, Joëlle **CAMPERS**, Michèle **FERRARIS**, Mathieu **LECLERCQ**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Frédéric **LIMBARINU**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**. Marie-Claude **SORREL**

Absents excusés : Christelle **BRIU**, Michel **CLAIR**, Christine **CLEMENT** (pouvoir à Alain **MARGUERETTAZ**), Eric **JACQUEMOUD**, Alexine **LAFAY**, Christel **MAILHÉ**.

Secrétaire de séance : Frédéric **LIMBARINU**
Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 12 - Votants : 13
Date de la convocation : le 15 décembre 2025
Date de publication : 23 décembre 2025 au 23 février 2026

****

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DETR/DSIL POUR LE REHABILITATION D'UN MUR DE SOUTENEMENT AU NOYERAI (OUVRAGE ET GENIE CIVIL)

L'avant-projet qui a été réalisé estime les travaux à 417 420,00 € HT.
Le planning prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux au printemps 2026.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles								
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes			Taux			Montant		
		Organisme	Nature		Min	Moy	Max	Min	Moy	Max
TRAVAUX	417 420,00 €	ETAT	DETR/DSIL		20%	20%	20%	83 484,00 €	83 484,00 €	83 484,00 €
		Département	FDEC (1)		15%		60%	15 000,00 €		60 000,00 €
		Commune	Autofinancement					318 936,00 €	333 936,00 €	273 936,00 €
TOTAL	417 420,00 €		TOTAL		100%	100%	100%	417 420,00 €	417 420,00 €	417 420,00 €

(1): Plafond des dépenses 100 000 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20251222-2025-009-011-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 83 494,00 € HT et l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation à l'octroi de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- ➔ **D'APPROUVER** la réalisation de ce projet,
- ➔ **DE SOLLICITER** la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat,
- ➔ **DE DEMANDER** l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- ➔ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ (SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Frédéric LIMBARINU

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20251222-2025-009-011-DE
Date de télétransmission : 23/12/2025
Date de réception préfecture : 23/12/2025